



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 034-253401822-20250328-20250304-DE

Séance du 28 mars 2025

Date de la convocation : 14 mars 2025

Date d'affichage convocation : 14 mars 2025

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour :	16
Membres en exercice :	25	Contre :	0
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	3		

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ et le vendredi 28 mars, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 18 heures 00 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

N°2025-03-04

Objet de la délibération :

**Installation des nouveaux
membres représentants
Lunel-Viel**

Présents :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, BERTHET Jean-Pierre

CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, MATHERON Françoise, ANTOINE Pierre, KUSOSKY Romain

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, LIBES Pierre, LEVAUX Marie

CC Rhony, Vistre, Vidourle : LAURENT Jean-François, ROUSSEAU Antoine, GRAS Phillipe

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex,

CC Terre de Camargue : PENIN Olivier

Commune de Lunel-Viel : BILLET Eric

Avaient donné procuration : BERNARD Claude à MATHERON Françoise / CAPUS Georges à KUSOSKY Romain / MARTINEZ Pierre à DUMAS Alex

Secrétaire de séance : SENET Laurent

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment son article L 5211-6-1, Monsieur le Préfet de la région Occitanie, Préfet de l'Hérault a par arrêté n°2005-1-3166, validé la répartition des sièges selon les modalités établies à l'article 7 des statuts du Syndicat Pic et Etang.

En date du 20 mars 2025, Monsieur Eric Billet, délégué titulaire au Syndicat Pic et Etang, a transmis par courrier sa démission du comité syndical au Préfet de l'Hérault.

Cette démission a été acceptée par le Préfet de l'Hérault le 25 mars 2025, rendant ainsi le siège de membre titulaire de Lunel-Viel vacant.

En date du 20 mars 2025, Monsieur Patrice GRANDGONNET, délégué suppléant au Syndicat Pic et Etang, a transmis par courrier sa démission au Président du Syndicat, rendant ainsi le siège de membre suppléant, vacant.

La délibération n°15/2025 du 28 mars 2025 de la Commune de Lunel-Viel désigne Monsieur Eric BILLET, nouveau membre titulaire, appelé à siéger au comité syndical du Syndicat Pic et Etang, et désigne également Monsieur Patrice GRANDGONNET appelé à siéger au comité syndical en tant que délégué suppléant.

A ce, titre Monsieur Eric BILLET est réinstallé dans les Commissions suivantes :

- Commission Ressources, Suivi et Prospectives Techniques ;
- Commission Communication et Concertation ;

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

2025-03-04_Installation nouveaux membres

Ouïe l'exposé, le comité syndical décide :

- D'intégrer Monsieur Eric BILLET en tant que nouveau délégué titulaire du Syndicat Pic et Etang, représentant la Commune de Lunel-Viel, ainsi que dans les Commissions dans lesquels il est appelé à siéger.
- D'intégrer Monsieur Patrice GRANDONNET en tant que nouveau délégué suppléant du Syndicat Pic et Etang, représentant la Commune de Lunel-Viel

Fait à Lunel-Viel le 28 mars 2025,

**Le Secrétaire de séance,
Laurent SENET**




**Le Président,
Fabrice FENOY**




Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.